



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 11-2024 décrétant une dépense et un emprunt de six millions quatre cent un mille sept cent trente dollars (6 401 730 \$) aux fins de réaliser des travaux d'installation d'un réservoir et d'un surpresseur d'eau potable.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce quatrième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-quatre.

Stéphane Giguère
Directeur général